



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2020

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 6 février 2020 à compter de dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le Président le 30 janvier 2020, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Jeu de Paume BLOIS.

Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys préside la séance.

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS PRESENTS :

Christophe DEGRUELLE, François FROMET, Alain TONDEREAU, Corinne GARCIA, Pierre LESCURE, Simone GAVEAU, Benoît SIMONNIN, Françoise BAILLY, Yves CROSNIER-COURTIN, Pierre OLAYA, Michel CONTOUR, Jérôme BOUJOT, François THIOULET, Yann BOURSEGUIN, Jean GASIGLIA, Didier MOELO, Marc GRICOURT, Chantal REBOUT, Odile SOULES, Myriam COUTY à partir de la délibération n° A-D2020-028, Fabienne QUINET, Isabelle LAUMOND-VALROFF à partir de la délibération n° A-D2020-006, Ozgur ESKI, Annick VILLANFIN, Denys ROBILIARD à partir de la délibération n° A-D2020-016, Françoise BEIGBEDER à partir de la délibération n° A-D2020-004, Jean-Benoît DELAPORTE, Marylène DE RUL, Yves OLIVIER, Sylvie BORDIER, Catherine MONTEIRO, Marie-Agnès FERET à partir de la délibération n° A-D2020-004, Joël PATIN, Véronique REINEAU, Jean-Luc MALHERBE à partir de la délibération n° A-D2020-006, Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Denis LEPRAT à partir de la délibération n° A-D2020-007, Serge GUIMARD, Jean-Pierre LEFEBVRE, Lionella GALLARD à partir de la délibération n° A-D2020-008, Jean-Albert BOULAY, Catherine LHERITIER, Henri BURNHAM, Eliane GENUIT, François BORDE, Stéphane BAUDU à partir de la délibération n° A-D2020-007, Georges HADDAD, Claudette BOURGUEIL, Didier GUILLON, Yannick SEVREE, Yves GEORGE, Philippe GUETTARD, Jean-Yves GUELLIER, Yves LEHOUELLEUR, Michel DARNIS, Nadine SEGRET, Gérard CHARZAT présent jusqu'à la délibération n° A-D2020-020, Maryse MORESVE, Bernard PANNEQUIN, Michel FESNEAU, Marie-Noëlle MARSEAULT, Yves BARROIS, Catherine LE TROQUIER, Nicole LE BELLU, Philippe MASSON, Jean-Marc MORETTI, Audrey ROUSSELET, Christian MARY, Catherine NAVARD, Claudine HERVY

POUVOIRS :

Chantal TROTIGNON donne procuration à Jean-Marc MORETTI, Benjamin VETELE donne procuration à Jérôme BOUJOT, Pierre BOISSEAU donne procuration à Jean-Benoît DELAPORTE, Louis BUTEAU donne procuration à Christophe DEGRUELLE, François CROISSANDEAU donne procuration à Jean-Albert BOULAY, Alain VEE donne procuration à Alain TONDEREAU, Jean-Noël CHAPPUIS donne procuration à Françoise BAILLY, Didier PIGOREAU donne procuration à Simone GAVEAU, Elie GILBERT donne procuration à Jean GASIGLIA, Pierre MONTARU donne procuration à François BORDE, Myriam COUTY donne procuration à Corinne GARCIA jusqu'à la délibération n° A-D2020-027, Françoise BEIGBEDER donne procuration à François THIOULET jusqu'à la délibération n° A-D2020-003, Marie-Agnès FERET donne procuration à Chantal REBOUT jusqu'à la délibération n° A-D2020-003, Gérard CHARZAT donne procuration à Jean-Yves GUELLIER à partir de la délibération n° A-D2020-021

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

Gildas VIEIRA, Elise BARRETEAU, Jacques CHAUVIN, Christelle FERRE, Jean-Louis BERGER, Stéphane LEDOUX, Joël PASQUET, Annie BARBOUX, Isabelle LAUMOND-VALROFF jusqu'à la délibération n° A-D2020-005, Jean-Luc MALHERBE jusqu'à la délibération n° A-D2020-005, Denis LEPRAT jusqu'à la délibération n° A-D2020-006, Stéphane BAUDU jusqu'à la délibération n° A-D2020-006, Jacqueline GOURAULT jusqu'à la délibération n° A-D2020-006 puis donne procuration à Stéphane BAUDU jusqu'à la fin du conseil, Lionella GALLARD jusqu'à la délibération n° A-D2020-007, Eveline MARIER jusqu'à la délibération n° A-D2020-007 puis donne procuration à Lionella GALLARD jusqu'à la fin du conseil, Denys ROBILIARD jusqu'à la délibération n° A-D2020-015

Début de séance 18 h 30

Secrétaire de séance : Monsieur Yann BOURSEGUIN

N° A-D2020-001	ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre connaissance des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-002	ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-003	INTERCOMMUNALITE – Mutualisation - Schéma de mutualisation - Avancement 2019 - Communication
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la communication sur l'avancement en 2019 du schéma de mutualisation.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-004	INTERCOMMUNALITE – CYCLE DE L'EAU - Gestion de la compétence eau en lien avec les syndicats compétents inclus en totalité dans le périmètre d'Agglopolys dans le cadre de la loi «engagement et proximité»
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- acter la non délégation de la compétence eau aux syndicats de communes inclus en totalité sur le périmètre d'Agglopolys ;
- autoriser en conséquence le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à signer tout document y afférent, et permettant au Préfet de Loir-et-Cher de confirmer la substitution d'Agglopolys aux syndicats de communes inclus en totalité dans son périmètre et d'arrêter leur dissolution.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-005	INTERCOMMUNALITE – Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse - Délibération modificative
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la participation d'Agglopolys à hauteur de 13 % des contributions des EPCI au Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-006	PERSONNEL TERRITORIAL – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte du présent rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-007 FINANCES – Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2020

Le conseil communautaire a décidé de :

- débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 au vu du rapport ci-annexé ;
- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020 sur la base du rapport d'orientations présenté.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-008 FINANCES – Taux d'imposition - Année 2020

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 **sans changement par rapport à l'année 2019**, à savoir :
 - . **2,33 %** pour la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties,
 - . **25,46 %** pour la Cotisation Foncière des Entreprises,
 - . **10,67 %** pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-009 FINANCES – Attribution de compensation provisoire - Exercice 2020

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le montant provisoire de l'attribution de compensation et ses modalités de versement selon le tableau ci-après,

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2020
AVERDON	74 799
BLOIS	16 045 267
CANDE SUR BEUVRON	25 081
CELLETES	58 982
CHAILLES	162 407
CHAMPIGNY EN BEAUCE	0
CHAUMONT SUR LOIRE	17 466
CHEVERNY	30 568
CHITENAY	18 032
VALENCISSE	66 890
VALLOIRE SUR CISSE	245 072
VEUZAIN SUR LOIRE	146 302
CORMERAY	2 860
COUR CHEVERNY	244 443
FOSSE	464 448
FRANCAY	4 163
HERBAULT	137 264
LA CHAPELLE VENDOMOISE	303 677
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	1 124 058
LANCOME	0
LANDES LE GAULOIS	8 467
LES MONTILS	62 445
MAROLLES	71 947
MENARS	144 062
MESLAND	31 673
MONTEAUX	11 042
MONTHOU SUR BIEVRE	7 468
RILLY SUR LOIRE	38 785
SAINT BOHAIRE	0
SAINT CYR DU GAULT	13 087
SAINT DENIS SUR LOIRE	158 028
SAINT ETIENNE DES GUERETS	2 087
SAINT GERVAIS LA FORET	402 999
SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	30 089

SAINT SULPICE DE POMMERAY	62 712
SAMBIN	2 114
SANTENAY	1 315
SEUR	6 192
VALAIRE	0
VILLEBAROU	1 135 107
VILLEFRANCOEUR	18 632
VILLERBON	175 377
VINEUIL	1 778 413

TOTAL 43 COMMUNES	23 333 820
-------------------	------------

- dire que cette attribution de compensation sera versée par douzième à compter du mois de janvier 2020 par le Trésorier de Blois Agglomération, sans mandatement préalable.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-010	FINANCES – Constitution d'une provision pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne-temps (CET)
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- constituer sur le budget principal une provision semi-budgétaire de 12 200 € correspondant à 19 % de la valeur du stock initial de jours de CET monétisables dont le paiement est susceptible de peser sur le budget principal d'Agglopolys,"
- préciser que la provision sera reprise à hauteur du montant de l'indemnisation forfaitaire effectivement calculée selon l'option exercée par les agents au plus tard le 31 janvier de chaque année et qu'elle sera ensuite réajustée de manière à ce que son montant reste au moins égal à 25 % de la valeur estimée du stock de jours de CET monétisables,
- préciser que les crédits seront inscrits au budget principal d'Agglopolys à l'article 6815 pour la dotation,
- préciser que les crédits seront inscrits au budget principal d'Agglopolys à l'article 7815 pour la reprise.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-011	FINANCES – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR)
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la demande de subvention DETR 2020 pour le financement d'aménagements cyclables,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs aux dispositifs (conventions, formulaires, etc.), pour l'obtention des subventions ou de tout autre financement au meilleur taux pouvant être obtenus dans ce cadre.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-012	FINANCES – Opération communale d'aménagement et de commercialisation de la ZAC de l'Aubépin située à Saint Gervais-la-Forêt - Garantie d'un emprunt souscrit par la SEM Trois Vals Aménagement auprès de la Caisse d'Épargne
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder la garantie pour le remboursement de la somme de 616 000 € représentant 56 % d'un emprunt d'un montant total de 1 100 000 € souscrit par la SEM 3 Vals Aménagement auprès de la Caisse d'Épargne. Ce prêt est destiné au financement de l'opération d'habitat de l'Aubépin située sur le territoire de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt.

La garantie de la Communauté d'agglomération de Blois est accordée pour la durée totale du prêt soit 5 ans et porte sur 56 % de l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEM 3 Vals Aménagement, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Épargne, la Communauté d'agglomération de Blois s'engage à se substituer à la SEM 3 Vals Aménagement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- autoriser le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne et l'emprunteur, ainsi qu'à signer les éventuels avenants, sous réserve qu'ils n'augmentent pas les montants garantis, qu'ils n'allongent pas les durées d'amortissement, qu'ils ne dégradent pas les taux et n'affectent pas les autres éléments essentiels prévus au contrat initial de prêt.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-013	FINANCES – Opération communale d'aménagement et de commercialisation de la ZAC de l'Aubépin située à Saint Gervais-la-Forêt - Garantie d'un emprunt souscrit par la SEM Trois Vals Aménagement auprès du Crédit Coopératif
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 56 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt ;
- déclarer que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;

- reconnaître être parfaitement consciente de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrites. Elle reconnaît par ailleurs être pleinement avertie du risque de non remboursement du prêt par la SEM Trois Vals Aménagement et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière. En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par la SEM Trois Vals Aménagement, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Crédit Coopératif à la Communauté d'agglomération de Blois au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

La Communauté d'agglomération de Blois devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues par ce règlement ni exiger que le Crédit Coopératif ne s'adresse au préalable à la SEM Trois Vals Aménagement défaillante.

En outre, la Communauté d'agglomération de Blois s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie ;

- accorder la garantie pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois ;
- s'engager à effectuer les mesures de publicité requises par l'article L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Crédit Coopératif.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-014	PERSONNEL TERRITORIAL – Signature d'une convention d'aménagement d'emploi pour un sportif de haut niveau
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les termes de la convention d'aménagement d'emploi d'un sportif de haut niveau proposée ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention d'aménagement d'emploi liant la Communauté d'agglomération de Blois, Sylvain Noël, la Fédération française handisport et la DRJSCS ;
- autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-015	MARCHES PUBLICS – Groupement de commandes avec la Ville de Blois, le Jeu de Paume et le CIAS du Blésois pour les prestations de vérifications obligatoires des installations techniques du patrimoine bâti
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois, le Jeu de Paume et le CIAS pour la passation du marché de vérifications obligatoires des installations techniques du patrimoine bâti et autorisation de signer la convention et les marchés ;
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement prévoyant notamment que la Ville de Blois assure les fonctions de coordonnateur du groupement ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-016	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Institution de la commission locale de site patrimonial remarquable (CLSPR)
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- instituer la commission locale de site patrimonial remarquable selon les conditions exposées ci-avant,
- nommer les membres suivants :

	Titulaires	Suppléants
Collège des élus	Jérôme Boujot , Vice-Président voirie, infrastructures, accessibilité - Adjoint au Maire de Blois Chantal Rebout , Conseillère Communautaire - Adjointe au Maire de Blois Catherine Monteiro , Conseillère communautaire - Adjointe au Maire de Blois Françoise Bailly , Vice-Présidente Habitat, aménagement de l'espace et numérique, santé, personnes en exclusion, gens du voyage, dispositifs locaux de prévention de la délinquance - Adjointe au Maire de Saint-Gervais-la-Forêt	Jean Gasiglia , Vice-Président au Transports - Maire de Valloire-sur-Cisse Maire délégué de Seillac Odile Soulès , Conseillère Communautaire - Adjointe au Maire de Blois Corinne Garcia , Vice-présidente en charge du personnel - Adjointe au Maire de Blois François Thiollet , Vice-président en charge de la collecte et élimination des déchets, cadre de vie – Conseiller municipal de Blois
Collège des associations	Christian Nicolas , Président, Les Amis du Vieux Blois Michèle Joigny , Vice-Présidente, Les Amis du Château de Blois Anette Doire , Fondation Patrimoine – Délégué Loir et Cher Anne-Marie Llanta , Directrice CAUE de Loir-et-Cher	Jean-Paul Sauvage , Vice-Président, Les Amis du Vieux Blois Laure Duclo , Les Amis du Château de Blois Serge Touzelet , Fondation Patrimoine – Délégué Mécénat, Ménars Aateca Sabbar , Architecte-Urbaniste CAUE de Loir-et-Cher
Collège des personnalités qualifiées	Benjamin Faugeroux , Architecte Jean-Michel Aubry , Architecte en retraite Bruno Marmioli , Directeur Mission Val de Loire Bernard Ruel , Architecte du Patrimoine	Sébastien Lemaire , Architecte Lolita Voisin , Directrice école du Paysage Myriam Laidet , Mission Val de Loire Chantal Colleu-Dumond , Directrice du domaine Régional de Chaumont-sur-Loire

- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette commission en collaboration avec les services de l'Etat.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-017	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaumont-sur-Loire
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local de l'Urbanisme de Chaumont-sur-Loire, tel que présenté et dont le dossier est annexé à la présente délibération ;
 - prévoir que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys, à la mairie de Chaumont-sur-Loire, pendant un délai d'un mois, qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (La Nouvelle République) ;
- Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie de Chaumont-sur-Loire et à la Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette- 41000 Blois aux heures et jours d'ouverture au public.
- Une copie de la délibération (et ses pièces annexes) approuvant la modification simplifiée du PLU sera adressée au Préfet du Département de Loir-et-Cher, ainsi que le dossier de PLU modifié.
- La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-018	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Approbation de la modification simplifiée n° 14 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chaussée Saint-Victor
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le dossier de modification simplifiée n° 14 du Plan Local de l'Urbanisme de La Chaussée Saint-Victor, tel que présenté et dont le dossier est annexé à la présente délibération ;
- prévoir que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys, à la mairie de La Chaussée Saint-Victor, pendant un délai d'un mois, qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (La Nouvelle République) ;

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie de La Chaussée Saint-Victor et à la Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette - 41000 Blois aux heures et jours d'ouverture au public.

Une copie de la délibération (et ses pièces annexes) approuvant la modification simplifiée du PLU sera adressée au Préfet du Département de Loir-et-Cher, ainsi que le dossier de PLU modifié.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-019	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Prescription d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Denis-sur-Loire
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prescrire une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Denis-sur-Loire, valant déclaration d'intention,
- organiser la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées et l'enquête publique,
- mener les études nécessaires,
- autoriser le Président de la Communauté d'agglomération de Blois ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la conduite de la procédure déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Denis-sur-Loire.

La présente délibération sera notifiée :

- au Préfet de Loir-et-Cher,
- à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher,
- au Maire de Saint-Denis-sur-Loire.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et en mairie de Saint-Denis-sur-Loire pendant un mois,
- d'une annonce légale dans un journal diffusé dans le département,
- d'une parution sur le site de la collectivité, www.agglopolys.fr,
- d'une mise en ligne sur le géoportail de l'urbanisme.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-020	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Programme Action Cœur de Ville – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'agglomération de Blois, Action Cœur de Ville.
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'avenant n° 2 (ci-joint) à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, Action Cœur de Ville prenant acte de la transformation du périmètre Action Cœur de Ville (ACV) en périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), et de la mise à jour du programme d'actions,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de la convention cadre.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-021	CYCLE DE L'EAU – Convention relative à la perception de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur le périmètre de la commune déléguée de Veuves
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter la convention relative à la perception de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur le périmètre de la commune déléguée de Veuves du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2022,
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- préciser que les recettes et dépenses à provenir de cette convention seront imputées au budget de l'assainissement collectif.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-022	CYCLE DE L'EAU – Modalités de mise en place du Tip-chèque et du prélèvement automatique pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter la convention relative à la mise en place du Titre Interbancaire de Paiement au format Talon optique 2 lignes (TO2L) régissant les relations entre la régie de l'Eau de Blois/Agglopolys et la Direction Générale des Finances Publiques – Centre d'Encaissement de Rennes, à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de 12 mois, tacitement reconductible,
- adopter le règlement financier valant contrat de prélèvement automatique SEPA avec l'abonné et précisant les modalités particulières de ce mode de paiement,
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et ce règlement financier valant contrat de prélèvement avec les abonnés et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-023	BIODIVERSITE – Champ de Tir de Russy – Convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Loir-et-Cher
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat relative au Champ de Tir de Russy, avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Loir-et-Cher, et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-024	PAYSAGE – Atelier d'échanges et de sensibilisation à l'architecture contemporaine
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la réalisation de cet atelier ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec le CAUE 41 portant sur l'atelier d'échanges et de sensibilisation à l'architecture contemporaine ainsi que tout acte ou pièce utile à l'élaboration de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-025	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Subvention à l'association Bio-solidaire pour l'acquisition d'un bien immobilier en vue de la création d'un éco-pôle alimentaire à Blois – plan de financement modificatif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le nouveau plan de financement de l'opération portée par l'association Bio-Solidaire pour la création d'un éco-pôle alimentaire à Blois ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-026	TOURISME – Camping Val de Blois – Avenant n° 1 à la convention d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter d'allonger de 4 ans la durée de la convention d'occupation temporaire et d'augmenter la part variable de la redevance annuelle pour atteindre 4 % du CA HT à compter de 2020,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public joint en annexe de la présente et toutes les pièces afférentes à la poursuite de ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-027	MOBILITES – Mise en œuvre d'une solution billettique complémentaire dématérialisée (SEAMLESS)
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- inscrire les crédits correspondants au budget annexe transports 2020

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-028	MOBILITES – Adhésion de la Communauté d'agglomération de Blois au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2020
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- renouveler l'adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2020 pour un montant de 5 232,29 €,
- inscrire les crédits correspondants au budget annexe transports 2020,
- désigner Jean GASIGLIA comme représentant titulaire, et Sylvie BORDIER comme représentant suppléant, au sein du GART,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D2020-029	VOEU – Vœu du conseil communautaire - Dénomination d'une voie Simone et Cino DEL DUCA
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- émettre le vœu que la Ville de Blois nomme la rue nouvelle créée sur le site de Québecor, du nom de Simone et Cino DEL DUCA.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 20h00.

**Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE**

Le recueil des actes administratifs à portée réglementaire de la collectivité, établi trimestriellement, en application du CGCT et notamment des articles L. 2131-1 et R. 5211-41, est consultable sur le site internet de l'agglomération (<http://www.agglopolys.fr/>) et à l'accueil de l'hôtel d'agglomération aux horaires d'ouverture au public